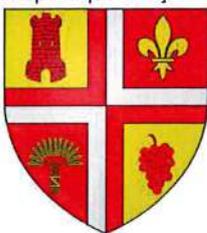


# Mairie de REVONNAS

République française



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance 19 septembre 2024  
COMPTE-RENDU

Le 19 septembre 2024 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

**Date de la convocation :** 14 septembre 2024.

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON (arrivée 21h15), Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Thibaut MARTINEZ (arrivée 20h55), Patrick ROCHE et

Yoann VIOLLET

**ABSENT :** Monsieur Marc BUISSON

**ABSENTS excusés avec pouvoir :** Messieurs Philippe BENMERGUI et Yoann LEVÊQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Françoise DUSSUC

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR :**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Stagiairisation de l'agent d'entretien et de cantine à 16.90/35°</li><li>➤ Admission en non-valeur</li><li>➤ Créances douteuses</li><li>➤ Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale – secteur Revermont Sud – Avenant n° 1</li><li>➤ Appel à projets stationnement vélo</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nouveau créneau de garderie</li><li>➤ Emplacement du Food-truck « le pané belge »</li><li>➤ Décision Modificative n°1 du Budget Principal</li><li>➤ Administration Générale</li><li>➤ Compte rendu des commissions de Grand Bourg Agglomération</li><li>➤ Dossiers d'urbanisme</li><li>➤ Travail des commissions</li><li>➤ Questions diverses</li></ul> |
|---|---|

\*\*\*\*\*

### **III. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :**

Le compte-rendu du 11 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **IV. Délibérations :**

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

#### **1. Stagiairisation de l'agent d'entretien et de cantine à 16.90/35° :**

La personne occupant les fonctions d'agent d'entretien et de cantine à 16.90/35° a enchaîné 3 CDD depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, cette personne en se conformant au tableau des emplois voté au conseil municipal du 11 mai 2023.

Elle sera recrutée :

- sur la grille des Adjoints Techniques Territoriaux Echelle C1 du 01/07/2023,
- avec une ancienneté reprise selon son temps de travail le plus important dans le secteur privé ou le secteur public qui permettra de définir son Indice Majoré de l'échelle C1

Elle sera stagiairisée sur une période d'une année (1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025). Elle devra suivre une formation de titularisation organisée par le CNFPT à réaliser durant cette année. Au terme de cette durée, elle sera titularisée sur le poste si toutes les conditions sont requises.

Le Conseil municipal après délibération décide :

- de recruter sur la grille des Adjoints Techniques Territoriaux, cadre d'emploi de catégorie C (échelle C1) Madame Emeline ESPADE,
- de stagiairiser ce nouvel agent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Vote : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## 2. Admission en non-valeur :

Monsieur Patrick ROCHE, Maire de la commune informe l'Assemblée délibérante que Monsieur le Trésorier Principal de Bourg-en-Bresse a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que :

- ✓ le montant de la liste des titres à admettre en non-valeur s'élève à un total de 13 €.

Il précise qu'il s'agit de la liste 1201750135 et que ces titres concernent des dettes de cantine et garderie de 2022 et 2023 dont le montant est inférieur au seuil de poursuite.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Bourg-en-Bresse,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Bourg-en-Bresse dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus (liste 1201750135) d'un montant de 13.00 € dressées par le comptable public,

**EMET** un mandat de non-valeur au chapitre 65, article 6541.

Vote : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## 3. Créances douteuses :

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte-tenu, notamment, de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes prise en charge dans la comptabilité est supérieure à celle attendue.



L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable, sur la base de tableaux de bord. L'objectif est d'aboutir à une évaluation, la plus précise possible, du montant de la provision des créances du fait de leur irrécouvrabilité.

L'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la commune des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision. La dette de Mme BOUVERET-ZITTEL sera intégrée pour principe de prudence car elle a de nombreuses dettes ailleurs. De plus, elle va pouvoir prétendre à la retraite avec une perte de revenus et donc une modulation de son échéancier.

Monsieur le Maire rappelle bien que ce n'est pas une dépense de trésorerie mais une provision qui en principe va diminuer chaque année en fonction du remboursement prévu par l'échéancier.

Une provision a été effectuée lors de l'établissement du budget principal 2024 d'un montant de 5373.16 €.

Monsieur le Maire prévoit d'acter cela par certificat administratif, nouvelle démarche possible depuis 2022.

Le conseil municipal approuve cette décision à 10 voix.

**4. Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale – secteur Revermont Sud-Avenant n° 1**

En préambule, il est rappelé que, depuis 2019, ont été mis en place par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées des groupements de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale.

Dans la même démarche, une nouvelle convention de groupement de commandes a été conclue en 2023, pour une durée illimitée. Concernant le secteur Revermont Sud, la convention a été conclue entre les collectivités suivantes :

- Commune de Bohas-Meyriat-Rignat,
- Commune de Ceyzériat,
- Commune de Cize,
- Commune de Hautecourt-Romanèche,
- Commune de Jasseron,
- Commune de Montagnat,
- Commune de Ramasse,
- Commune de Revonnas,
- Commune de Saint-Just,
- Commune de Tossiat,
- Commune de Villereversure,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

Les parties à la convention ont désigné la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en qualité de coordonnatrice du groupement de commandes.

La commune de Tossiat a émis le souhait de se retirer du groupement de commandes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Conformément à l'article 7 de ladite convention, « toute modification de la présente convention prendra la forme d'un avenant à ladite convention et devra être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes seront notifiées au coordonnateur. »

Aussi, un avenant à la convention de groupement de commandes doit être conclu afin de prendre en compte le retrait de la commune de Tossiat du groupement de commandes. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la liste des membres du groupement de commandes figurant à l'article 2 de la convention est donc modifiée comme suit :

- Commune de Bohas-Meyriat-Rignat,
- Commune de Ceyzériat,
- Commune de Cize,
- Commune de Hautecourt-Romanèche,
- Commune de Jasseron,
- Commune de Montagnat,
- Commune de Ramasse,
- Commune de Revonnas,
- Commune de Saint-Just,
- Commune de Villereversure,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

➔ Arrivée de Mr Thibaut MARTINEZ

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

**APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale - Secteur Revermont Sud ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant, et tous documents afférents à cette convention.

Vote : 11                      Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### 5. Appel à projets stationnement vélo :

Dans le cadre du déploiement de sa politique cyclable, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse souhaite favoriser la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens des habitants du territoire.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération a lancé un appel à projets stationnement vélo proposant aux communes la fourniture et la pose d'arceaux de stationnement vélo de couleur rouge et au logo de Grand Bourg Agglomération selon les modalités suivantes :

- Quantité d'arceaux :
  - Jusqu'à 1 arceau pour 60 habitants pour les communes de moins de 5 000 habitants
  - Jusqu'à 1 arceau pour 40 habitants pour les communes de plus de 5 000 habitants
- Lieu d'installation :
  - Pose minimale de 2 arceaux par emplacement, sur le domaine public accessible en permanence y compris la nuit
  - Choix des lieux d'installation des arceaux laissé aux communes, en privilégiant les pôles générateurs de déplacements tels que les centres-bourgs, lieux publics, pôles de services, écoles, lieux d'emploi, arrêts de transports en commun ou aires de covoiturage.
  - Participation financière des communes à hauteur de 25 % du coût de la prestation de fourniture et, le cas échéant, de pose du dispositif.

La commune de REVONNAS peut prétendre à 15 arceaux vélo sur son territoire. Il est proposé de déposer auprès de la communauté d'agglomération une demande pour 6 arceaux et leur installation qui seront installés aux lieux suivants :

- 2 arceaux installés à l'école : Chemin des écoliers
- 2 arceaux installés à la salle polyvalente : 48 Chemin de la Bessonnière
- 2 arceaux installés à la mairie dans la cour de l'ancienne école : 163 Rue de la Tour Deaul



Si l'ensemble de ces installations sont retenues par la communauté d'agglomération, le coût pour la commune s'élèverait à 457.65 € TTC. Cette participation sera inscrite au compte 6568.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de répondre à l'appel à projets lancé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et de solliciter 6 arceaux en fourniture et pose,

**DECIDE** de verser à la communauté d'agglomération une participation financière de 457.65 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre cette décision.

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

#### 6. Nouveau créneau de garderie périscolaire :

A la demande de quelques familles, Monsieur le Maire et Mme Florence BERGER se sont engagés lors du dernier conseil d'école à accueillir les enfants sur le créneau 13h15-13h45. Ce créneau a été intégré au nouveau logiciel et les parents peuvent le réserver. Il sera payant au même tarif que les autres créneaux notifiés dans la délibération n° 20140619.7 du 19 juin 2014.

Monsieur le Maire vous propose de valider ce nouveau créneau et la proposition de tarification modulée de garderie ci-dessous :

##### Matin :

	1 enfant présent à la garderie	2 enfants de la même famille présent à la garderie	3 enfants de la même famille présent à la garderie
½ heure	1 €	0.80 €	0.70 €
1 heure	2 €	1.60 €	1.40 €

##### Midi :

	1 enfant présent à la garderie	2 enfants de la même famille présent à la garderie	3 enfants de la même famille présent à la garderie
½ heure	1 €	0.80 €	0.70 €

##### Soir :

	1 enfant présent à la garderie	2 enfants de la même famille présent à la garderie	3 enfants de la même famille présent à la garderie
½ heure	1 €	0.80 €	0.70 €
1 heure	2 €	1.60 €	1.40 €
1h30	3 €	2.40 €	2.10 €
2 heures	4 €	3.20 €	2.80 €
2h30	4.50 €	3.60 €	3.15 €

Après délibération, le conseil municipal décide et accepte cette proposition.

Vote : 11          Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0

#### 7. Emplacement pour le Food-truck « le pané belge » :

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise « le pané belge », gérée par Mr BALLERIAUX Rémi, a sollicité en juin 2024 la possibilité de s'installer le mercredi de 17h00 à 21h00, un mercredi sur deux, sur le parking de la salle polyvalente pour la vente de spécialités belges.

Une convention a été mise en place pour cet emplacement. Il a été convenu que la commune loue le stationnement sur l'emplacement public aux abords de la salle polyvalente les mercredis de 17h00 à 21h00. La redevance pour le stationnement est de 4 euros par passage payable une seule fois au trimestre au Service de Gestion Comptable de Bourg en Bresse à compter du 12 juin 2024.

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et accepte/n'accepte pas :

- L'installation de l'entreprise « le pané belge » un mercredi sur deux de 17h00 à 21h00 sur le parking de la salle polyvalente
- La location de l'emplacement au tarif de 4 euros par passage.

Vote : 11                  Pour : 9                  Contre : 2                  Abstention : 0

#### 8. Décision modificative n° 1 du Budget Principal :

Monsieur Patrick ROCHE, Maire de la commune, présente des corrections qui sont à effectuer sur le budget principal 2024 de la commune, voté en mars dernier :

- Il est nécessaire d'ouvrir au chapitre 67 le compte 673 et de l'approvisionner d'un montant de 3 324,00 € afin de régulariser un titre annulé sur l'exercice antérieur à l'encontre de l'entreprise REX ROTARY,
- Pour approvisionner ce compte 673, la somme sera prise au chapitre 011 compte 618,
- Il est nécessaire d'approvisionner le chapitre 204 compte 2041511 d'un montant de 45 000,00 € pour régler l'extension d'électrification rurale concernant le lotissement « en Pinaprat »,
- Pour approvisionner ce compte 2041511, la somme sera prise au chapitre 23 du compte 231
- Il est nécessaire d'épurer le compte 203 : frais d'études, de recherche et de développement. Quand celui-ci est suivi de travaux, les études doivent être rattachées à un compte définitif en 23xx ou 213xx ou 215xx. Cela concerne :

✓ 203 2021-21 de 57 496.44 € à mettre en 231

Les comptes 041 en dépense et en recette d'investissement n'étant pas assez approvisionnés, il convient de les alimenter :

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
60	673	+3 324,00 €			
011	618	-3 324,00 €			
Dépenses investissement			Recettes investissement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
204	2041511	+45 000,00 €		203-041	+ 500,00 €
23	231	-45 000,00 €			
	231-041	+ 500,00 €			



Le conseil municipal après délibération décide de valider/de ne pas valider la proposition de modification du budget principal 2024 de Monsieur le Maire.

Vote : 11                    Pour : 11                    Contre : 0                    Abstention : 0

**V. Administration générale :**

- ✓ Arrivée de Mme Carine MONFRAY :  
La nouvelle assistante administrative se présente au conseil municipal en évoquant ses différents emplois.
- ✓ Non renouvellement de contrat : Monsieur le Maire et Mme Florence BERGER évoquent l'entretien qu'ils ont eu avec l'agent de cantine début juillet 2024 et l'envoi d'un courrier en LRAR. Le poste a été proposé à Mme Linda ERKAN, qui a fait de nombreux remplacements.
- ✓ Organisation des entretiens individuels :
  - Personnels de l'école : Mr ROCHE et Mme BERGER :
    - Mirjam
    - Corinne
    - Emeline
    - Linda
    - Julie
  - Personnel technique : Mr ROCHE, Mr LEVEQUE et Mr VIOLLET :
    - Didier
  - Personnels administratifs : Mr ROCHE et Mr MARTINEZ
    - Catherine
    - Carine

**VI. Dossiers d'urbanisme :**

- Déclaration Préalable :

Une DP24B0017 a été déposée par Monsieur Romain ALVES pour la rénovation d'une clôture – 75 Chemin de la Chassière - Parcelle OB 1138 (451 m<sup>2</sup>).

Une DP24B0018 a été déposée par Mr Richard JACQUET pour la pose d'un portail coulissant – 218 Impasse des Mûriers - Parcelle ZA 0314 (494 m<sup>2</sup>).

Une DP24B0019 a été déposée par Mr David EGLEME pour l'installation de 6 panneaux solaires – 102 Rue du Fer à Cheval - Parcelle AA 0095 (1413 m<sup>2</sup>).

Une DP24B0020 a été déposée par Mr Laurent DOLEAC pour le remplacement des menuiseries sans modification des dimensions des ouvertures – 800 Chemin sous Grillerin - Parcelle ZD 0223 (894 m<sup>2</sup>).

Une DP24B0021 a été déposée par le SIEA pour la pose d'un transformateur électrique – Route de Rignat – En Pinaprat - Parcelles ZE 0039 et ZE 0040 (15 300 m<sup>2</sup>).

Une DP24B0022 a été déposée par Mr David CORVELEYN pour la construction d'une piscine enterrée – 4 Rue des

Chênes - Parcelles ZB 0302 (748 m<sup>2</sup>).

Une DP24B0023 a été déposée par Mr Hugo BAVOZET pour l'extension d'une habitation pour la création d'un garage – 65 Impasse du Clos Cartier - Parcelle OB 0863 (924 m<sup>2</sup>).

Une DP24B0024 a été déposée par SARL SILISUN pour Mme MAYER Marie pour l'installation de 15 panneaux photovoltaïques en surimposition – 30 Impasse Clos Cartier - Parcelle OB 0867 (943 m<sup>2</sup>).

- Permis de construire :

Un PC24B0009 a été déposé par Mme Maëva GOYARD et Mr Antonin ROCHER pour la création d'une maison individuelle – Chemin du Divozet - Parcelle ZD 0259 (888 m<sup>2</sup>).

Un PC24B0010 a été déposé par Monsieur Vincent RIVOIRE pour la construction d'un double garage – 20 Rue de la Fontannette - Parcelle OD 1334 (1 143 m<sup>2</sup>).

Un PC24B0011 a été déposé par Ain Habitat représenté par Mr Julien GIACOMETTI pour la construction de deux logements T4 – Lotissement l'orée en Pinapat – Lot 2 - Parcelle ZE 0123 (957 m<sup>2</sup>).

Un PC24B0012 a été déposé par Ain Habitat représenté par Mr Julien GIACOMETTI pour la construction de trois logements T4 – Lotissement l'orée en Pinapat – Lot 11, 12, 13 - Parcelle ZE 0135 (445 m<sup>2</sup>).

Un PC24B0013 a été déposé par Monsieur Yoann VUILLET pour la construction d'une maison individuelle avec garage – Lotissement l'orée en Pinapat – Lot 9 - Parcelle ZE 0133 (534 m<sup>2</sup>).

Un PC23BM0002M02 a été déposé par Monsieur Pascal GUYON pour la construction d'une marquise, d'un poolhouse, d'un portail et d'un abri jardin, l'installation de panneaux photovoltaïques – 295 Route de Ceyzériat - Parcelle ZA 0190 (2 546 m<sup>2</sup>).

Un PC24B0014 a été déposé par WE PROM pour la construction de 23 T4 – Route de Ceyzériat – Parcelles ZA 0154 – ZA 0155 – ZA 0156 (2 594 m<sup>2</sup>).

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Une DIA a été déposée par Maître Nicolas PONS pour la vente SCI LA CHARTREUSE/ASL LES CONDAMINES Les Epinays d'en Haut – Parcelles AA 0127 – AA 0128 - AA 0129 – AA 0130 – AA 0131 – AA 0092 (1286 m<sup>2</sup>).

Une DIA a été déposée par Maître Gaëlle FOLLEA pour la vente STG IMMOBILIER/BAHO au 7 Route de Tossiat – Parcelles B 0040 (9 m<sup>2</sup>) – B 1340 (179 m<sup>2</sup>)

➡ Arrivée de Mme Amandine DARBON

**VII. Compte-rendu des commissions de Grand Bourg Agglomération**

- Conférence des maires – 16 septembre 2024 – Mr Patrick ROCHE
- Conférence territoriale – 10 septembre 2024 – Mr Yoann VIOLETTE

**VIII. Travail des commissions :**

❖ Finances – Fiscalité :

Ce point est présenté par Mr Patrick ROCHE

- Rendez-vous du dernier commerce – Toujours aucun retour ni de GBA ni de la préfecture concernant ce projet.  
Suite à l'appel à projets concernant l'urbanisme durable, Monsieur le Maire a reçu Mr VUARAND de Grand Bourg Agglomération le 13 septembre 2024. Il a tiré la sonnette d'alarme concernant le nombre de construc-



Tél : 04.74.30.01.42  
Fax : 04.74.30.01.64  
mairierevonnas@gmail.com

tions déjà accordées en faisant référence à la loi ZAN. Ce point a d'ailleurs été discuté en conférence des maires dernièrement. Des précisions seront apportées prochainement sur la consommation foncière déjà réalisée entre août 2021 et maintenant sur la commune.

- Courrier de la préfecture contrôle budgétaire : un rendez-vous a été proposé pour le 3 octobre 2024 10h00 en préfecture.

❖ Affaires scolaires et périscolaires :

Ce point est présenté par Mme Florence BERGER

- La rentrée : elle s'est bien passée. L'effectif est de 71 enfants mais sera de 70 début octobre car un enfant a de grandes difficultés d'adaptation et va devoir quitter l'école.
- Absence de l'ATSEM : Remplacement effectué par les autres personnels.
- Nouveau logiciel cantine : après un démarrage un peu chaotique pour certaines familles, tout semble se poursuivre au mieux.
- Groupe de travail pour le renouvellement du « marché Restauration » : Ce nouveau marché doit être validé pour la rentrée 2025. Mesdames Florence BERGER, Françoise DUSSUC, Hélène TESTARD et Messieurs Thibaut MARTINEZ et Yoann VIOLLET se proposent pour travailler sur ce sujet à partir du samedi 5 octobre 2024 à 9h30.

❖ Information et communication :

Ce point est présenté par Mme Amandine DARBON

- Préparation du bulletin municipal : il doit être terminé pour fin novembre 2024. Tous les articles doivent être impérativement donnés pour le 15/10/2024 avec si possible des photos en pièce jointe et non intégrées dans le texte.
- Les vœux du Maire sont prévus le 11 janvier 2025 : Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir déjà à sa prestation et au contenu des interventions possibles.
- Commission de travail pour une meilleure communication : le jeudi 3 octobre 2024 à 18h00 en mairie avec Mr Patrick ROCHE et Mesdames Catherine BONNAND, Amandine DARBON et Carine MONFRAY.

❖ Urbanisme :

Ce point est présenté par Mr Patrick ROCHE

- Point sur les réunions du 29 juin 2024 et du 20 juillet 2024 sur le PCS (Plan communal de Sauvegarde) : Le projet a été soumis au correspondant de la préfecture qui doit donner son avis avant que le travail sur ce sujet se poursuive par les élus.
- Assainissement 29 Rue de la Tour Deaul : une rencontre prochaine est prévue entre GBA et Mr et Mme MYERS, propriétaire de la Tour.

❖ Voirie – affouage – Bois – O.N.F - Chemins :

Ce point est présenté par Mr Patrick ROCHE

- Travaux Carrefour de Sénissiat : Les travaux démarreront au début des vacances de Toussaint en raison d'un retard pris sur un chantier par l'entreprise EUROVIA. Un dédommagement financier a été demandé

à l'entreprise et devrait être accordé.

- Travaux Chemin de Fortunas : Toujours aucune précision sur le démarrage du chantier. Les flyers sont prêts mais il manque l'essentiel la date de début de travaux.
- Affouage : Le conseil souhaite motiver de nouveaux affouagistes afin que les parcelles octroyées puissent être entretenues. Une nouvelle campagne de communication va démarrer dans les semaines à venir.

❖ Bâtiments – Informatique – téléphonie – électrification :

Ce point est présenté par Mr Yoann VIOLLET

- Monument aux morts : les travaux, changement de la nature du sol, ont bien été réalisés suite à la relance de Mr Yoann LEVÊQUE.
- Eglise : Un nettoyage et un diagnostic est prévu le 20 septembre par l'entreprise GUYONNOT afin de nettoyer les cheneaux, de remplacer les tuiles cassées mais aussi d'évaluer par un devis les travaux qui seront à réaliser sur la toiture. La porte latérale de l'église semble se fermer avec difficulté.
- Atelier technique : La commission souhaite consulter un nouveau maître d'œuvres pour obtenir un second devis/avis sur la réalisation possible de ce nouveau local. Le maître d'œuvres contacté est Mr BERNOLLIN (I2B).
- Ecole : Remplacement de 2 postes informatiques juste avant la rentrée. Changement d'une fenêtre et d'une porte par l'entreprise BOULLY.
- Salle polyvalente : Mise en place d'une nouvelle armoire réfrigérante spéciale pour les locations.
- Point d'apport volontaire Sénissiat : Ce n'est pas un lieu de dépôt d'ordures. Des matelas ont été déposés-là et évacués par l'agent communal. Il est vivement rappelé que ce type de dépôt doit se faire en déchetterie. Un sol empierre a été réalisé afin de faciliter l'accès aux colonnes de tri.

La prochaine commission aura lieu le lundi 14 octobre 2024 à 18h30 en mairie

❖ Cadre de vie – Associations – Fleurissement :

Ce point est présenté par Mme Hélène TESTARD

- Bilan forum des associations : Il s'est bien déroulé avec des retours très variés des responsables d'associations : peu de monde ou beaucoup d'inscription – Bonne installation – Prévoir plus de personnes pour l'installation des grilles et tables du vendredi après-midi.
- Conseil Municipal Jeunes : Une demande de rencontre avant les vacances de Toussaint va être faite auprès de Mme DELAYE pour mettre en place un CMJ mais qu'avec les enfants de l'école élémentaire. Les élections se dérouleront donc en novembre 2024.
- Repas des aînés : il est prévu le 7 décembre 2024 à la salle polyvalente. Les élus sollicitent les troupes pour une animation musicale ainsi que les traiteurs. Les courriers devront partir pour mi-octobre 2024. Des devis vont être faits aussi pour changer de prestataire pour la réalisation des colis.
- Repas des personnels et des élus : un doodle sera adressé prochainement avec plusieurs propositions de dates.

VIII. Questions diverses

- 1) 11 novembre 2024 : l'organisation se fera avec quelques absences. Pour le verre de l'amitié, les quantités sont à prévoir comme l'an passé.
- 2) L'antenne Saint Just/Ceyzériat/Revonnas du don du sang recherche des bénévoles activement.

La séance est levée à 22h05

**Le prochain conseil municipal  
est fixé  
Au jeudi 14 novembre 2024  
à 20h15**